



Rapport de mission en Côte d'Ivoire

Du 12 au 19 mai 2009

Suivi du projet de restructuration du
dispositif de classement de la fibre de
coton en Côte d'Ivoire

Bruno Bachelier
Unité propre de recherche « Systèmes de culture annuels »
Département Persyst
Cirad
Juin 2009

CIRAD-DIST
Unité bibliothèque
Lavalette





Juin 2009
Original : Français

**PROJET DE RESTRUCTURATION DU DISPOSITIF DE CLASSEMENT
DE LA FIBRE DE COTON EN COTE D'IVOIRE**

EE/IVC/08/004/11-51

CÔTE D'IVOIRE

**Préparé pour le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire
Exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel**

Rapport de mission n° 02

Mission de Mai 2009

Préparé par Dr. BACHELIER Bruno, consultant international CIRAD, spécialiste de la
qualité de la fibre de coton, Conseiller Technique Principal du projet

Administrateur du Projet : M. LEE Yuen Hoï, Industrial Development Officer, Textiles
and Leather Unit, Agri-Business Development Branch

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
Vienne (Autriche)

Sommaire

1. Emploi du temps.....	3
2. Objectifs et résultats de la mission	3
2.1. Premier Comité de Suivi Technique (CST) du projet	3
2.2. Premier Comité de Pilotage (CP) du projet.....	3
2.3. Préparation d'un descriptif technique et de termes de référence	3
2.4. Point sur l'avancement du projet.....	4
ANNEXE 1	5
ANNEXE 2	8
ANNEXE 3	13
ANNEXE 4	17
ANNEXE 5	23
ANNEXE 6	35
ANNEXE 7	41

1. Emploi du temps

Mardi 12 mai 2009	Montpellier – Paris et Paris - Abidjan	
Mercredi 13 mai 2009	Abidjan	Comité de Suivi Technique du projet
Jeudi 14 mai 2009 à Dimanche 17 mai 2009		Point sur l'avancement du projet
		Préparation des éléments techniques relatifs à la réhabilitation des locaux de l'Unité de Classement Coton (UCC) de Bouaké
		Préparation des termes de référence pour l'étude d'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans pour l'UCC de Bouaké
		Préparation du Comité de Pilotage du projet
Lundi 18 mai 2009		Comité de Pilotage du projet
Mardi 19 mai 2009		Synthèse avec le Coordonnateur Technique National (CTN) du projet et avec le Représentant de l'ONUDI en Côte d'Ivoire
Mardi 19 mai 2009 et Mercredi 20 mai 2009	Abidjan - Paris Paris – Montpellier	

N.B. : Cette mission de 7 jours en Côte d'Ivoire constitue la partie « terrain » du deuxième engagement reçu de l'ONUDI, portant sur un total de 20 jours d'activité répartis entre le 4 et le 31 mai 2009.

Pour mémoire, le premier engagement portait sur un total de 18 jours d'activité compris entre le 16 mars et le 2 avril 2009 (incluant 10 jours en Côte d'Ivoire, cf. rapport de mission correspondant),

2. Objectifs et résultats de la mission

Cette mission avait pour objectifs : 1) de participer au premier Comité de Suivi Technique du projet, 2) de participer au premier Comité de Pilotage du projet, 3) de préparer un descriptif technique et des termes de référence et 4) de faire le point sur l'avancement du projet avec M. KOUAMÉ KOMENAN, le Coordonnateur Technique National (CTN), et avec M. PARLATORE, le Représentant de l'ONUDI en Côte d'Ivoire.

2.1. Premier Comité de Suivi Technique (CST) du projet

Cf. diaporama présenté et compte-rendu en annexes 1 et 2.

2.2. Premier Comité de Pilotage (CP) du projet

Cf. diaporama présenté et compte-rendu en annexes 3 et 4.

2.3. Préparation d'un descriptif technique et de termes de référence

Le « descriptif technique des travaux de réhabilitation à réaliser et des équipements à acquérir pour l'unité de classement coton de Bouaké » a été rédigé, puis discuté avec le CTN. La version de juin 2009 est donnée en annexe 5. Ce document a servi de base à la rédaction par le CTP des termes de référence, nécessaires au lancement des appels d'offre par l'ONUDI, pour « la fourniture d'une chaîne de mesures intégrées », pour « le poste "conditionnement d'air" » et pour « les travaux de réhabilitation de l'Unité de Classement Coton de Bouaké ».

A la demande du CST du 13 mai, l'ONUDI (D. LEE, traduction et finalisation par B. BACHELIER et P. KOUAMÉ) a rédigé une proposition relative aux termes de référence pour l'« étude d'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans pour l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké ». Ce document a été remis à l'APROCOT-CI (chargée du recrutement des experts pour cette étude) durant le CP du 18 mai. La version finale du 11 juin, validée par l'APROCOT-CI, est donnée en annexe 6.

2.4. Point sur l'avancement du projet

Différents points ont été discutés avec le CTN et/ou avec le Représentant de l'ONUDI en Côte d'Ivoire :

- Devis de réhabilitation du bâtiment de l'UCC : 2 à 3 devis ont été réceptionnés par le CTN pour chacun des différents lots ; à ce stade, les moins-disant permettent de rester dans le budget alloué.
- Localisation du CTN : contrairement à ce qui a été indiqué dans le document-projet, l'APROCOT-CI indique ne pas pouvoir mettre un bureau à la disposition du CTN lors de ses séjours à Abidjan ; la représentation de l'ONUDI en Côte d'Ivoire a donc proposé de l'accueillir ; à Bouaké, le CTN peut s'installer à l'UCC, mais cela pose divers problèmes : il n'y a pas encore de téléphone ni d'accès à internet, nécessaires aux activités du CTN, et l'APROCOT-CI indique ne pas pouvoir prendre en charge le coût du gardiennage, nécessaire à la sécurisation du matériel acquis dans le cadre du projet ; temporairement, le CTN est donc installé dans les locaux communs des Nations Unis, mais cela a un coût qui n'a pas été prévu au budget du projet
- Véhicule pour le CTN : aucun véhicule n'a été prévu au budget du projet, tant pour le CTN (qui est défrayé pour l'utilisation de son véhicule personnel) que pour les agents en mission ; une demande de mise à disposition d'un véhicule a donc été adressée à M. l'Ordonnateur National Suppléant du FED (ONS) ; il semble qu'une solution puisse être trouvée rapidement par le biais de la Délégation de la Commission Européenne (DCE).
- Répartition des activités entre CTN et CTP : suite notamment au CST et au CP, il est convenu que
 - o le CTN adresse à l'ONS les documents techniques demandés : plan de l'UCC après travaux, détail des travaux prévus, termes de référence pour le conditionnement d'air (fait),
 - o le CTN fasse un courrier à Ivoire Coton pour demander et formaliser la mise à disposition de l'UCC d'appareils de mesure du micronaire (fait),
 - o le CTN se procure et remplisse les fiches SMO (suivi de mise en œuvre) suite à la demande des services de l'ONS (fait) ;
 - o le CTN suive auprès de l'APROCOT-CI le recrutement des experts en charge de l'« étude d'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans pour l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké » (en cours) ;
 - o le CTP propose un réaménagement budgétaire compte tenu des contraintes financières soulevées (en cours, en attente des derniers devis)
 - o le CTP réactualise le chronogramme (fait, annexe 7).

Un CST extraordinaire s'est tenu le 25 juin 2009 pour discuter notamment d'une possible rallonge budgétaire. Il en ressort qu'un argumentaire détaillé doit être préparé pour la justifier.

ANNEXE 1

Diaporama présenté au premier Comité de Suivi Technique du projet

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

Comité de Suivi Technique
13 mai 2009Bruno BACHELIER
Coordonnateur Technique Principal

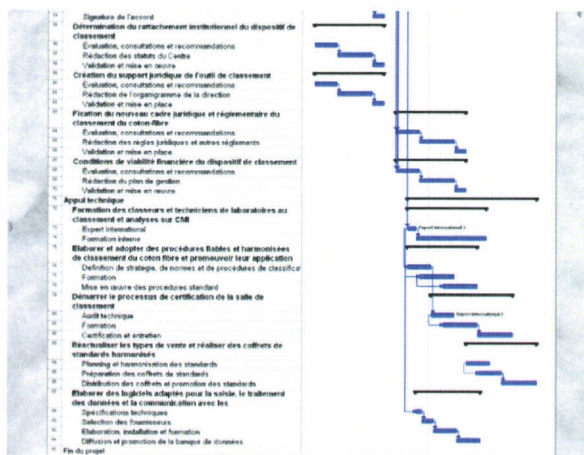
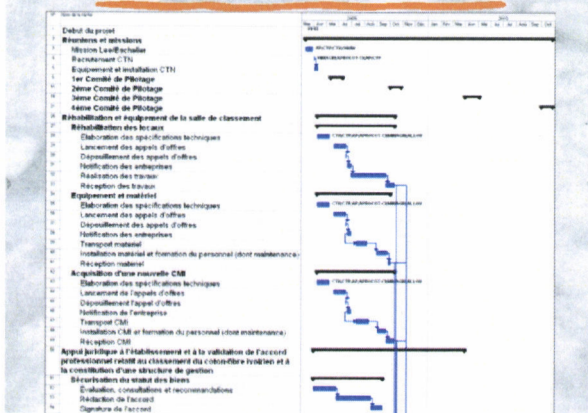
Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

2) Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet (mars 2009)

Mission ONUDI mars 2009 (D. LEE – B. BACHELIER)

- Rencontre avec les partenaires du projet (Cellule Coord., Coop. CI-UE, Union européenne/DCE, MINAGRI / DGPDA, APROCOT-CI, INTERCOTON, ARECA, CNRA...)
- Unité de classement coton de Bouaké : état des lieux
- Sélection du CTN (APROCOT-CI, MINAGRI, ONUDI)
- Planning prévisionnel (mars 2009 – octobre 2010)

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

2) Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet (mars 2009)

Mission ONUDI mars 2009 (D. LEE – B. BACHELIER)

- Rencontre avec les partenaires du projet (Cellule Coord., Coop. CI-UE, Union européenne / DCE, MINAGRI / DGPDA, APROCOT-CI, INTERCOTON, ARECA, CNRA...)
- Unité de classement de Bouaké : état des lieux
- Sélection du CTN (jury APROCOT-CI, MINAGRI, ONUDI)
- Planning prévisionnel (mars 2009 – octobre 2010)

Engagement & installation du CTN : avril 2009

Réflexions sur la réhabilitation de l'unité de classement : optimisation de la surface disponible et du dispositif de conditionnement

Rédaction des termes de références pour les équipements : en cours pour le conditionnement d'air et la CMI



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement de Bouaké

- Etat des lieux (missions T. LENORMAND janvier 2008 & ONUDI mars 2009)



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement de Bouaké

- Etat des lieux

- Besoins en termes de surfaces

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

		Scénario			
		1	2	3	4
Production coton-graine		150 000 (t/an)		500 000 (t/an)	
Production fibre		65 000 (t/an) 293 000 (balles/an)		215 000 (t/an) 977 000 (balles/an)	
Durée du classement		150 jours/an			
Taux échantillonnage manuel/visuel		100 %			
Taux échantillonnage (instrumental)		10 %	100 %	10 %	100 %
Surface au sol nécessaire théorique	Pré-conditionnement	30 m²	30 m²	100 m²	100 m²
	Classem. manuel/visuel	100 m²	100 m²	180 m²	180 m²
	Classem. instrumental	20 m²	70 m²	20 m²	170 m²
	Total	150 m²	200 m²	300 m²	450 m²

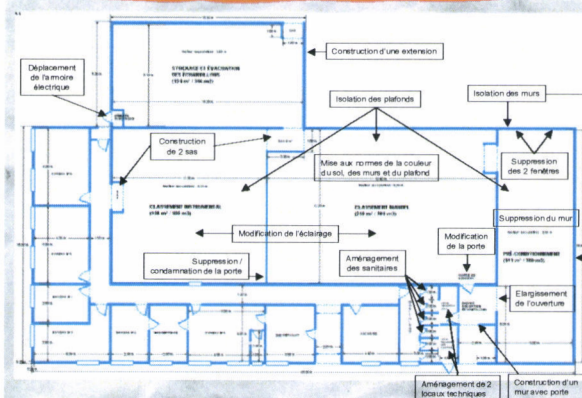
Pré-cond : 220 m² Cl. man. : 150 m² Cl. inst. : 52 m² Stockage : 58 m² Total : 480 m²

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement de Bouaké

- Etat des lieux
- Besoins en termes de surfaces
- Travaux proposés

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement de Bouaké

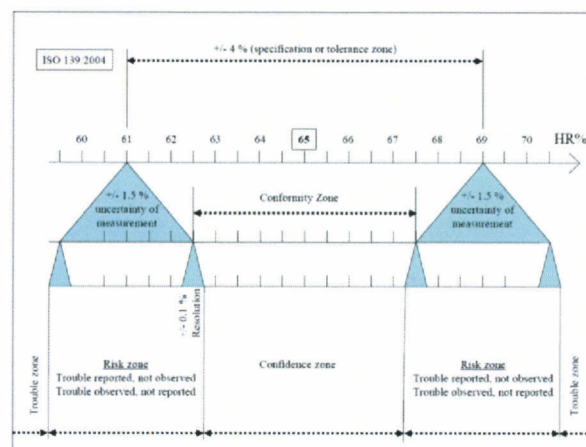
- Etat des lieux
- Besoins en termes de surfaces
- Travaux proposés
- Aspects budgétaires

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

4) Equipement de l'unité de classement de Bouaké

- Besoins en termes de conditionnement de l'air

Salle	Au niveau d'un point de contrôle indépendant (ISO 139)		Au niveau du système de régulation	
	Température	Humidité relative	Température	Humidité relative
Pré-condition.	21°C ± 2°C	55% ± 5%	21°C ± 1°C	55% ± 2,5%
Cl. manuel		65% ± 4%	21°C ± 0,4°C	65% ± 2%
Cl. instrumental				



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

4) Equipement de l'unité de classement de Bouaké

- Besoins en termes de conditionnement de l'air

- Besoins en termes de CMI

- Besoins en termes de CMI		Scénario			
		1	2	3	4
Production coton-graine		150 000 (t/an)		500 000 (t/an)	
Production fibre		65 000 (t/an) 293 000 (balles/an)		215 000 (t/an) 977 000 (balles/an)	
Durée du classement		150 jours/an			
Taux échantillonnage manuel/visuel		100 %			
Taux échantillonnage (instrumental)		10 %	100 %	10 %	100 %
Surface au sol nécessaire théorique	Pré-conditionnement	30 m ²	30 m ²	100 m ²	100 m ²
	Classem. manuel/visuel	100 m ²	100 m ²	180 m ²	180 m ²
	Classem. instrumental	20 m ²	70 m ²	20 m ²	170 m ²
	Total	150 m ²	200 m ²	300 m ²	450 m ²
CMI	Nombre recommandé	1	2	1	5
	Fonctionnement	8h/j, 7j/7	24h/j, 7j/7	16h/j, 7j/7	24h/j, 7j/7

ANNEXE 2

Compte-rendu du premier Comité de Suivi Technique du projet

COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI TECHNIQUE DU 13 MAI 2009.

PARTICIPANTS : Mme AMAN Koko (MINAGRI / DGPDA)
M. N'DRI Christophe et Madame ADOTEVI Johanna (APROCOT-CI)
M. FRANCILLON Philippe (CCCCI-UE / Cellule STABEX)
MM. BACHELIER Bruno et KOUAMÉ Komenan Pierre (ONUDI)
M. NONKPIN Eman (INTERCOTON)

LIEU : salle de réunion de l'APROCOT-CI (Abidjan).

ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation du Comité de Suivi Technique (CST) et rappel de sa mission
- 2) Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet en Mars 2009
- 3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement : état des lieux (Situation initiale), travaux proposés, aspect budgétaire (par le CTP et le CTN)
- 4) Equipement de l'unité de classement : Système de conditionnement d'air, chaîne de mesures intégrées, équipements complémentaires (par le CTP et le CTN)
- 5) Réflexions sur le cadre juridique de l'unité de classement : Etat des lieux, objectif (par l'APROCOT-CI)
- 6) Programme de travail du CTN pour les trois prochains mois (par le CTN)
- 7) Date prévisionnelle de la réunion (en Octobre ou Novembre 2009)
- 8) Divers

1. PRESENTATION DU COMITE DE SUIVI TECHNIQUE (CST) ET RAPPEL DE SA MISSION

Les réunions du Comité de Suivi Technique font partie des réunions statutaires de suivi du projet de Restructuration du dispositif de classement de la Fibre de Coton en Côte d'Ivoire. La présente réunion est la première de ce comité depuis le lancement du projet.

La mission du CST, telle que définie dans le document du projet à la page 35, a été lue. Pour la participation aux réunions du CST, les structures partenaires du projet membres du CST ont désigné les mandants indiqués dans le tableau ci-dessous.

L'INTERCOTON, bien que représentée à ce premier CST, n'en est pas membre.

RECOMMANDATIONS :

- Il est proposé que les CST se tiennent tous les trois mois. Toutefois des comités extraordinaires peuvent se tenir à tout moment si nécessaire.
- Il est proposé qu'une réunion ordinaire du CST se tienne dans la semaine précédant la tenue d'une réunion du Comité de Pilotage (CP).

	Structures	Nom Prénoms	Responsabilités	Contacts
COMITE DE SUIVI TECHNIQUE	APROCOT-CI	M. ALLOU Mme ADOTEVI	Cellule Classement APROCOT-CI	Tél : 21 21 02 02 Fax: 21 21 02 01
	MINAGRI	Mme AMAN KOKO	DGPDA	Cel : 05 73 27 29 Fax : 20 21 25 18
	ONUDI	M. PARLATORE	Représentant de l'ONUDI en RCI	Tél : 20 30 21 45 Fax : 20 22 28 07
	CCCCI-UE	M. BAMBA SEMON Mme KONE M. FRANCILLON	Cellule Coordination de la Coopération CI/UE	Fax : 20 30 33 08 Tél : 20 30 33 00/05

2. POINT SUR LES ACTIVITES CONDUITES DEPUIS LE LANCEMENT DU PROJET EN MARS 2009

Mission ONUDI : composée de M. LEE, Administrateur du Projet, et de M. BACHELIER, Conseiller Technique Principal du Projet (CTP), elle s'est rendue en Côte d'Ivoire du 15 au 25 Mars 2009. Cette mission, qui correspondait au lancement officiel du projet, a mené les actions suivantes :

- Rencontre avec tous les partenaires du projet
- Etat des lieux de l'unité de classement coton de Bouaké
- Recrutement du Coordonnateur Technique National (CTN)
- Planification des activités futures.

Recrutement et installation du Coordonnateur Technique National : après son recrutement en tant que CTN le 1er avril 2009, M. KOUAMÉ KOMENAN Pierre a procédé à la mise en place du Comité de Suivi Technique et du Comité de Pilotage. Il a ensuite rejoint Bouaké pour y conduire les activités suivantes :

- Poursuite de l'état des lieux de l'unité de classement coton de Bouaké
- Réflexions et contacts avec fournisseurs et entrepreneurs dans le cadre de la réhabilitation de l'unité de classement
- Préparation des comités de Suivi Technique et de Pilotage.

RECOMMANDATIONS :

- Il a été proposé que les Comités de Suivi Technique se tiennent tous les trois mois. Toutefois des comités extraordinaires peuvent se tenir à tout moment quand c'est nécessaire.
- L'affectation du CTN à Bouaké doit être validée par le Comité de Pilotage. Puisque le projet précisait qu'il devrait être hébergé par l'APROCOT-CI à Abidjan.
- Le CTN doit retirer à l'Union Européenne des fiches SMO et les renseigner pour le suivi de ses activités.

3. REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE DE L'UNITE DE CLASSEMENT COTON : ETAT DES LIEUX, TRAVAUX PROPOSES, ASPECT BUDGETAIRE.

Une analyse présentée par le CTP, basée sur 4 scénarii de production et d'échantillonnage des balles (cf. ci-dessous) et sur la situation actuelle de l'unité de classement coton, a permis d'identifier les besoins techniques (notamment les surfaces au sol nécessaires pour les différentes salles) et les travaux à réaliser en termes d'extension du bâtiment (salle de stockage et évacuation des échantillons) et d'aménagements intérieurs et extérieurs (construction d'un mur d'enceinte, d'un local pour le groupe électrogène...).

		Scénario			
		1	2	3	4
Production coton-graine		150 000 (t/an)		500 000 (t/an)	
Production fibre		65 000 (t/an) 293 000 (balles/an)		215 000 (t/an) 977 000 (balles/an)	
Durée du classement		150 jours/an			
Taux échantillonnage class. manuel/visuel		100 %			
Taux échantillonnage class. instrumental		10 %	100 %	10 %	100 %
Surface au sol nécessaire théorique	Pré-conditionnement	30 m²	30 m²	100 m²	100 m²
	Classem. manuel/visuel	100 m²	100 m²	180 m²	180 m²
	Classem. Instrumental	20 m²	70 m²	20 m²	170 m²
	Total	150 m²	200 m²	300 m²	450 m²

RECOMMANDATIONS :

- Les modifications apportées aux propositions de M. LENORMAND ont été jugées cohérentes et pertinentes et ont obtenu l'agrément technique du CST.
- Toutefois, les incidences budgétaires devront être prises en compte avant leur adoption définitive. Les dépassements budgétaires ne sont pas possibles, mais des réaffectations partielles entre lignes budgétaires sont envisageables.
- Les éléments budgétaires liés à ces travaux devront être apprêtés pour le prochain CST.
- L'APROCOT-CI doit s'enquérir des incidences foncières dues aux modifications du bâtiment. Si nécessaire elle doit engager les démarches d'obtention d'un permis de construire et acquérir un titre de propriété.

4. EQUIPEMENT DE L'UNITE DE CLASSEMENT COTON : SYSTEME DE CONDITIONNEMENT D'AIR, CHAINE DE MESURES INTEGREES ET EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

Achat de la Chaîne de Mesures Intégrées (CMI)

Le Président de l'APROCOT-CI, dans un courrier à l'ONUDI daté du 30 mars 2009 (Réf : SE-NKC/NAO/075/2009) « recommande fortement que l'ONUDI acquiert et installe une CMI de la marque USTER dans l'unité de classement de Bouaké. »

Fibronaire USTER 775

Le projet avait prévu acheter 2 (ou 4) fibronaires de marque USTER 775 pour les mesures de micronaire. Mais ces achats n'apparaissent pas aujourd'hui prioritaires, compte tenu notamment du fait que :

- selon Mme ADOTEVI, IVOIRE COTON en dispose de 5 dans ses installations de Boundiali et qu'il est possible d'en transférer une partie à Bouaké,
- la future CMI sera capable de faire des mesures de micronaire.

Conditionnement d'air (température et humidité relative)

Il s'agit d'un élément-clé dans le dispositif technique de classement du coton, tel que requis notamment par la norme ISO 139 (« Textiles - Standard atmospheres for conditioning and testing »). Le tableau ci-dessous propose les intervalles (ou tolérances) de température et d'humidité relative à respecter dans chaque salle et, en conséquence, celles à prévoir au niveau du système de régulation.

Dans le document descriptif du projet, le conditionnement d'air est constitué uniquement de climatiseurs (type *split system*) d'une part et d'humidificateurs d'autre part, sans régulation commune : ce dispositif simplifié ne permettra pas de respecter les tolérances admises par la norme. Un système performant et fiable doit nécessairement être intégré et global, et comporter les éléments suivants : groupe froid, déshumidificateur, élément chauffant, humidificateur, ventilateur, gaines, bouches à air, dispositif de reprise d'air avec filtration, sondes de température et d'humidité, dispositif de régulation et de commande. La ligne

budgétaire correspondante (150 000 euros), qui prend également en compte le remplacement des climatiseurs des bureaux, sera sans doute insuffisante (le rapport de M. LENORMAND prévoyait 204 000 euros pour cette ligne). Le budget global n'étant pas modifiable, seule une réaffectation partielle entre lignes budgétaires sera envisageable si besoin pour disposer du montant nécessaire à l'acquisition d'un système de conditionnement d'air adapté à l'unité de classement coton de Bouaké.

Salle	Au niveau d'un point de contrôle indépendant (ISO 139)		Au niveau du système de régulation	
	Température	Humidité relative	Température	Humidité relative
Pré-condition.	21°C ± 2°C	55% ± 5%	21°C ± 1°C	55% ± 2,5%
Cl. manuel/visuel		65% ± 4%	21°C ± 0,4°C	65% ± 2%
Cl. instrumental				

5. Réflexions sur le cadre juridique de l'unité de classement : Etat des lieux, objectif.

Etat des lieux : la CIDT, par les bons soins de son service d'audit interne, a fait procéder à un inventaire général de tous les biens et équipements de la salle de classement de Bouaké.

Concernant le **cadre juridique**, et par rapport à la lettre adressée à l'APROCOT-CI par l'ONUDI, lui demandant de proposer des termes de référence (TdR) pour cette partie du projet, M. FRANCILLON a indiqué que l'ONUDI reste le seul responsable du projet et doit s'atteler à définir les TdR qui seront ensuite discutés avec l'APROCOT-CI. Celle-ci se chargera ensuite de contacter un consultant pour faire l'étude.

6. Programme de travail du CTN pour les trois prochains mois.

Pour les trois mois à venir, le CTN va s'atteler à suivre les aspects suivants du projet :

- Définition des spécifications techniques, recueil des estimations de coûts et suivi de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment.
- Définition des TdR, études et confection des textes relatifs au cadre juridique de l'unité de classement.

7. Dates prévisionnelles des prochaines réunions des Comités

Le prochain CST (extraordinaire) aura lieu dès que les estimations de coût des travaux de réhabilitation seront disponibles.

Il est proposé que le prochain Comité de Pilotage puisse se tenir en Octobre 2009 à Bouaké afin que les partenaires du projet puissent apprécier *de visu* l'évolution des travaux.

Fait à Abidjan, le 15 mai 2009.

BACHELIER Bruno
Conseiller Technique Principal

KOUAME KOMENAN Pierre
Coordonateur Technique National

ANNEXE 3

Diaporama présenté au premier Comité de Pilotage du projet

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

Comité de Pilotage 18 mai 2009

BACHELIER Bruno (CTP) et KOUAMÉ KOMENAN Pierre (CTN)

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

1) Comité de Pilotage (présentation & mission)

Proposition : réunions ordinaires trimestrielles du Comité de Suivi Technique

Proposition : tenue d'une réunion ordinaire du CST dans la semaine précédant la tenue d'une réunion du Comité de Pilotage (CP) (lorsque les 2 comités sont couplés)

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

2) Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet (mars 2009)

Mission ONUDI mars 2009 (D. LEE – B. BACHELIER)

- Rencontre avec les partenaires du projet (Cellule Coord., Coop. CI-UE, Union européenne/DCE, MINAGRI / DGPDA, APROCOT-CI, INTERCOTON, ARECA, CNRA...)
- Unité de classement coton de Bouaké : état des lieux
- Sélection du CTN (jury APROCOT-CI, MINAGRI, ONUDI)
- Planning prévisionnel (mars 2009 – octobre 2010)

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

2) Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet (mars 2009)

Mission ONUDI mars 2009 (D. LEE – B. BACHELIER)

- Rencontre avec les partenaires du projet (Cellule Coord., Coop. CI-UE, Union européenne / DCE, MINAGRI / DGPDA, APROCOT-CI, INTERCOTON, ARECA, CNRA...)
- Unité de classement de Bouaké : état des lieux
- Sélection du CTN (jury APROCOT-CI, MINAGRI, ONUDI)
- Planning prévisionnel (mars 2009 – octobre 2010)

Engagement & installation du CTN : avril 2009 (contacts prestataires, entreprises et fournisseurs). Proposition : affectation du CTN à Bouaké

Réflexions sur la réhabilitation de l'unité de classement : optimisation de la surface disponible et du dispositif de conditionnement

Rédaction des termes de références pour les équipements : en cours pour le conditionnement d'air et la Chaîne de Mesures Intégrées (CMI)

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Etat des lieux (missions T. LENORMAND janvier 2008 & ONUDI mars 2009)



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Etat des lieux (missions T. LENORMAND janvier 2008 & ONUDI mars 2009)



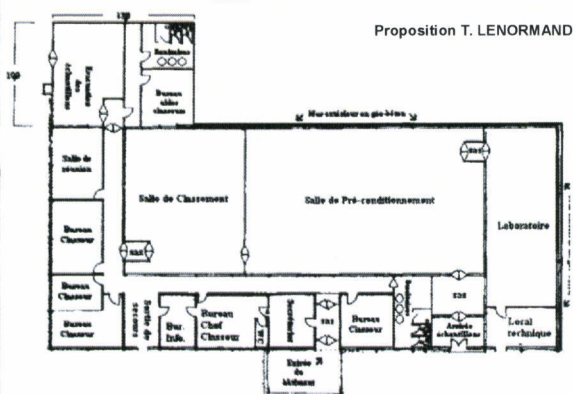
Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Etat des lieux

- Travaux proposés

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

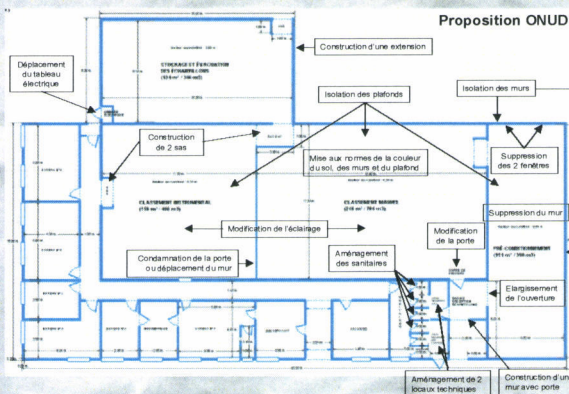
- Etat des lieux
 - Travaux proposés
- Besoins en termes de surfaces ?

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

		Scénario			
		1	2	3	4
Production coton-graine		150 000 (t/an)		500 000 (t/an)	
Production fibre		65 000 (t/an) 293 000 (balles/an)		215 000 (t/an) 977 000 (balles/an)	
Durée du classement		150 jours/an			
Taux échantillonnage manuel/visuel		100 %			
Taux échantillonnage (instrumental)		10 %	100 %	10 %	100 %
Surface au sol nécessaire théorique	Pré-conditionnement	30 m ²	30 m ²	100 m ²	100 m ²
	Classem. manuel/visuel	100 m ²	100 m ²	180 m ²	180 m ²
	Classem. instrumental	20 m ²	70 m ²	20 m ²	170 m ²
	Total	150 m ²	200 m ²	300 m ²	450 m ²

Pré-cond : 220 m² Cl. man. : 150 m² Cl. inst. : 52 m² Stockage : 58 m² Total : 480 m²

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire



Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement (UCC) de Bouaké

- Etat des lieux
- Besoins en termes de surfaces
- Travaux proposés :
Proposition : validation technique du nouveau plan et des travaux associés
Proposition : APROCOT-CI doit vérifier les incidences foncières des modifications
- Aspects budgétaires

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

3) Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement (UCC) de Bouaké

- Etat des lieux
- Besoins en termes de surfaces
- Travaux proposés
- Aspects budgétaires

	Budget		Offres disponibles (non validées)			
			Basses		Hautes	
	M F CFA	Euros	M F CFA	Euros	M F CFA	Euros
Gros œuvre, maçonnerie et toiture ; menuiserie ; peinture ; plomberie ; électricité	124,5	189 800	122,8	187 200	157,1	239 600
Sécurité incendie	41,0	62 500	28,8	43 900	36,6	55 900

Proposition : convoquer un CST extraordinaire dès que possible pour validation du coût des travaux

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

4) Equipement de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Conditionnement d'air

Salle	Zone de tolérance (contrôle indépendant ISO 139)		Zone de confiance (système de régulation)	
	Température	Humidité relative	Température	Humidité relative
Pré-condition.	21°C ± 2°C	55% ± 5%	21°C ± 1°C	55% ± 2,5%
Cl. manuel		65% ± 4%	21°C ± 0,4°C	65% ± 2%
Cl. instrumental				

Budget (classement & bureaux) : 150 000 euros (98 M F CFA)

Coût estimé (classement seul) : > 200 000 euros (131 M F CFA)

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

4) Equipement de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Conditionnement d'air
- Chaîne de Mesures Intégrées (CMI)

- Chaîne de Mesures Intégrées (CMI)		Scénario			
		1	2	3	4
Production coton-graine		150 000 (t/an)		500 000 (t/an)	
Production fibre		65 000 (t/an) 293 000 (balles/an)		215 000 (t/an) 977 000 (balles/an)	
Durée du classement		150 jours/an			
Taux échantillonnage manuel/visuel		100 %			
Taux échantillonnage (instrumental)		10 %	100 %	10 %	100 %
Surface au sol nécessaire théorique	Pré-conditionnement	30 m ²	30 m ²	100 m ²	100 m ²
	Classem. manuel/visuel	100 m ²	100 m ²	180 m ²	180 m ²
	Classem. instrumental	20 m ²	70 m ²	20 m ²	170 m ²
	Total	150 m ²	200 m ²	300 m ²	450 m ²
CMI	Nombre recommandé	1	2	1	5
	Fonctionnement	8h/j, 7j/7	24h/j, 7j/7	16h/j, 7j/7	24h/j, 7j/7

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

4) Equipement de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Conditionnement d'air
- Chaîne de Mesures Intégrées (CMI)

Budget : 115 000 euros (75 M F CFA)

Coût estimé (*trade-in*) : idem

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

4) Equipement de l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké

- Conditionnement d'air
- Chaîne de Mesures Intégrées (CMI)

- Equipement de laboratoire :
Transfert possible vers l'UCC d'une partie des testeurs de micronaire Ivoire Coton

Projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire

5) Réflexions sur le cadre juridique du classement coton

- Finalisation des TDR pour l'étude d'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans

6) Programme de travail du CTN pour les 3 prochains mois

- Finalisation des spécifications techniques, recueil des estimations de coûts et suivi de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment
- Etudes et confection des textes relatifs au cadre juridique de l'unité de classement.

7) Dates prévisionnelles des prochaines réunions des Comités

Prochain CST (extraordinaire) : dès disponibilité des coûts des travaux

Proposition : prochain CP en octobre 2009 à Bouaké

ANNEXE 4

Compte-rendu du premier Comité de Pilotage du projet

COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE DU 18 Mai 2009

Comme suite logique à la réunion de Comité de Suivi Technique qui s'est tenue le 13 Mai 2009, la présente rencontre de Comité de Pilotage du projet de Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire, s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- **DATE et HEURES** : 18 Mai 2009 de 15 heures 30 à 18 heures 15
- **LIEU** : Salle de réunion de CCCCCI-UE, 3^{ème} étage Immeuble JECEDA
- **PARTICIPANTS**:

Les participations au présent comité sont les suivantes :

DESIGNATION	STRUCTURES	NOM PRENOMS participants	RESPONSABILITE	CONTACT
COMITE DE PILOTAGE	APROCOT-CI	M. NDRI Christophe	Secrétaire exécutif	Tel: 21 21 02 02 Fax: 21 21 02 01 Cel: 05 00 38 07
	ARECA	M. KOUZIA Soudé M. GBATO	Directeur Technique	FAX : 22 52 75 80 Cel : 06 22 16 11
	INTERCOTON	M. FIOX Laurent	Responsable Communication	Tel : 20 30 33 11
	CNRA	M. TEHIA Kouakou Etienne	Malherbologue	Cel : 02 03 22 40
	ONUDI	PARLATORE A. KOMENAN Pierre	- Représentant - CTN	FAX : 20 22 28 07 Cel : 07 09 66 80 08 18 45 61
		BACHELIER Bruno	- CTP	+33 467 616 596
	CCCCI-UE	M. ABOU Dosso M. BAMBA Semon Mme KONE Toguila M. FRANCILLON	- ONS - Cellule Coordinat.	Fax : 20 30 33 08 Cel : 08 57 61 19 Tel : 20 30 33 00 Cel : 07 10 40 23 09 58 12 69
	MINAGRI	M. KOSSA René Mme AMAN Koko	DGPDA	Tel : 21 20 40 29 20 21 23 63 Cel : 05 13 27 29 Fax : 20 21 25 18

La DCE a été excusée mais a souhaité être ampliatrice du compte rendu de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1)- Présentation du Comité de Pilotage et rappel de sa mission par l'ONS.
- 2)- Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet en Mars 2009

Mission ONUDI (AP/CTP) - installation du Coordonnateur Technique National (par le CTN).

- 3)- Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement : état des lieux (Situation initiale), travaux proposés, aspect budgétaire (par le CTP et le CTN).
- 4)- Equipement de l'unité de classement : Système de conditionnement d'air, chaîne de mesures intégrées, équipements complémentaires (par le CTP et le CTN).

- 5)- Réflexions sur le cadre juridique de l'unité de classement : Etat des lieux, objectif (par l'APROCOT-CI)
- 6)- Programme de travail du CTN pour les trois prochains mois (par le CTN).
- 7)- Date prévisionnelle de la réunion (en Octobre ou Novembre 2009).
- 8)- Divers

La réunion a été présidée par l'Ordonnateur National Suppléant(ONS) Monsieur ABOU Dosso qui a tenu à participer aux débats étant donné le grand intérêt qu'il porte à ce projet.

I)- Présentation du Comité de Pilotage (CP)

Sur demande de l'ONS, Monsieur FRANCILLON a d'abord fait un bref exposé sur les activités de la cellule STABEX, source de financement du projet, avant de passer à la présentation du Comité de Pilotage.

La Cellule STABEX est logée au sein du Département Gouvernance et Développement Rural de la Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire- Union Européenne (CCCCI-UE) qui est Maître d'œuvre du projet. La Cellule a plein pouvoir pour apporter un appui sur le déroulement financier des programmes financés par le STABEX.

La présentation du Comité de Pilotage du projet a été faite à travers la lecture des textes inscrits à la page 25 du document descriptif du projet.

Les Structures membres du Comité de Pilotage sont les suivantes:

Le MINAGRI, la CCCCCI-UE (Présidente du CP), l'APROCOT-CI, l'INTERCOTON, l'ARECA, le CNRA, et la DCE.

Monsieur Francillon déplore l'ex centralisation des décisions du projet depuis Vienne. Il souhaite qu'il y ait un dialogue direct entre ONUDI Abidjan et le projet.

La demande de l'ARECA de pouvoir participer au Comité de Suivi Technique du Projet n'a pas rencontré l'assentiment du Comité de Pilotage.

II) - Point sur les activités conduites depuis le lancement du projet en Mars 2009 : **Mission ONUDI - installation du Coordonnateur Technique National**

D'entrée de jeu, M. Parlatore a tenu à souligner qu'actuellement le projet est bien exécuté et se déroule normalement.

Quant à M. Francillon, il déplore l'ex centralisation des décisions du projet depuis Vienne. Il souhaite que l'on veuille à ce qu'il y ait plus de dialogue rapide entre l'ONUDI Abidjan et le projet.

AFFECTATION DU CTN

L'APROCOT-CI déplore le fait qu'elle n'ait pas été associée à l'élaboration du projet. Elle a réitéré son incapacité à héberger correctement le CTN.

Après de longues discussions, il a été approuvé que le CTN soit affecté à Bouaké, sous réserve que cette position n'ait aucune influence négative sur le déroulement du projet tel qu'initialement prévu.

Pour ce faire, il est recommandé que des appuis soient trouvés au CTN sur le plan communications et déplacements.

L'ONUDI doit informer la DCE, avec copie à l'ONS, de l'incapacité de l'APROCOT-CI à héberger correctement le CTN que ce soit à Abidjan ou à Bouaké.

Pour faire face à cette situation, M. Parlatore a informé l'assistance des dernières dispositions prises par l'ONUDI pour héberger le CTN :

- La mise à disposition d'un bureau dans les locaux de l'ONUDI à Abidjan,
- La proposition d'accueil du projet, à Bouaké, dans les locaux réservés aux institutions des Nations Unies. Cependant cette solution a un coût qui n'a pas été prévu dans le budget du projet.

Concernant les moyens de déplacement du CTN, il est recommandé que le véhicule du Projet OTA, qui prend fin en Septembre 2009, lui soit affecté à partir de cette période. Une lettre doit être adressée à l'ONS à cet effet.

En attendant l'exécution effective du transfert du véhicule de l'OTA au projet, l'ONUDI Abidjan doit prendre attache avec l'ONS et la DCE afin qu'un autre véhicule soit mis à la disposition du CTN pour la période intérimaire qui va de Juin à Septembre 2009.

III) - Réhabilitation de l'infrastructure de l'unité de classement ; état des lieux (Situation initiale) travaux proposés, aspect budgétaire.

Les différentes propositions de modifications du bâtiment de la salle de classement de Bouaké, depuis celles de M. Lenormand jusqu'à la dernière version de l'ONUDI, ont été visualisées à partir de diapositives.

Les raisons techniques du choix de la version ONUDI, ainsi que leurs avantages, ont une fois de plus été expliquées dans les détails. Ce qui a permis à l'assistance de bien s'en imprégner, d'en saisir les intérêts pour le projet et finalement de valider, sur le plan technique, la dernière version de modifications.

Toutefois l'incidence budgétaire reste doit être évaluée et validée.

Aspect Budgétaire

Les premières estimations de coûts des travaux de réhabilitation du bâtiment faites par les entrepreneurs locaux, en dehors du conditionnement d'air semblent pouvoir tenir dans le budget alloué.

Le conditionnement d'air, qui est un volet très important dans les techniques de classement et d'analyses des fibres textiles pour l'atteinte de résultats fiables, est très coûteux. M. Lenormand avait prévu 204 000 Euros, mais ce montant a été réduit à 150 000 Euros dans le budget final. Compte tenu du volume des salles à conditionner et des équipements nécessaires pour répondre aux normes en matière de conditionnement, ce montant sera très insuffisant. Une estimation plus précise du coût réel est en cours.

Dans tous les cas, l'ONS a demandé que le nouveau plan de réhabilitation, ainsi que le descriptif des travaux à réaliser, lui soient transmis. Des entrepreneurs et fournisseurs agréés au niveau de la CCCCI- UE seront contactés pour des appels d'offres restreints ce qui devrait permettre de réduire les coûts.

Concernant le conditionnement d'air, l'ONS a suggéré qu'un nouveau descriptif technique ainsi que son estimation budgétaire lui soient également transmis. La CCCCI-UE se chargera d'approcher les services compétents du BNETD pour une évaluation technique. L'ONS serait disposé à faire une rallonge budgétaire pour que le conditionnement d'air puisse être réalisé selon les normes.

L'ONS est animé du souci véritable d'aider le projet dans la réalisation de ses investissements. Il est donc disposé à faire des efforts en termes de rallonge budgétaire au cas où un dépassement se présenterait, pourvu que l'information lui soit communiquée suffisamment tôt.

VI) – Equipement de l'unité de classement ; Système de conditionnement d'air, chaine de mesures intégrées, équipements complémentaires.

Achat de la Chaine de Mesures Intégrées (CMI)

Le processus d'achat de la chaine de mesure intégrée HVI prévue dans le projet est en cours. Le Président de l'APROCOT-CI, dans un courrier à l'ONUDI daté du 30 mars 2009 (Réf: SE-NKC/NAO/075/2009) « recommande fortement que l'ONUDI acquiert et installe une CMI de la marque USTER dans l'unité de classement de Bouaké. »

L'incidence financière est conforme aux dispositions budgétaires du projet.

Fibronaire USTER 775

Le projet avait prévu d'acheter 2 (ou 4) fibronaires de marque USTER 775 pour les mesures de micronaire. Mais ces achats n'apparaissent pas aujourd'hui prioritaires, compte tenu notamment du fait que :

- la future CMI sera capable de faire des mesures de micronaire.
- selon Mme ADOTEVI, IVOIRE COTON en dispose de 5 dans ses installations de Boundiali et qu'il est possible d'en transférer une partie à Bouaké,

Le comité recommande qu'un courrier soit adressé par le projet(CTN) à IVOIRE COTON afin de formaliser la rétrocession de fibronaires. Ivoire COTON devra notifier officiellement à APROCOT-CI, les conditions de transfert des Fibronaires de Boundiali à l'unité de classement de Bouaké.

NB : Il a été porté à la connaissance du comité, que tous les équipements du projet qui seront achetés en dehors de la Côte d'Ivoire bénéficieront d'une exonération de taxes douanières. La représentation locale de l'ONUDI en connaît la procédure.

V) - Réflexions sur le cadre juridique de l'unité de classement : Etat des lieux, objectif.

Comme suite aux recommandations du CST du 13 Mai 2009, un document proposant les bases des TdR relatifs à l'« Etude d'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans pour l'Unité de Classement Coton (UCC) de Bouaké », a été préparé par l'ONUDI et officiellement remis à l'APROCOT-CI séance tenante.

L'APROCOT-CI doit en discuter avec les membres de sa cellule de classement pour son adoption.

Ensuite, en rapport avec l'ONUDI un appel d'offre restreint permettra de confier l'étude aux experts retenus.

Il est programmé que l'étude commence dès le début du mois de Juin 2009 et soit prête pour le Comité de Pilotage d'Octobre 2009.

L'APROCOT-CI est vivement encouragée à s'impliquer pleinement dans cette étude, pour laquelle elle doit jouer un rôle moteur en tant que bénéficiaire final du projet et en charge de la gestion future de l'Unité de Classement Coton (UCC) de Bouaké. L'ONUDI, quant à elle, apportera tout son appui à cette étude.

VI) -Programme de travail du CTN pour les trois prochains mois.

Pour être en phase avec la tenue programmée à tous les six mois des Comités de Pilotage, les prévisions des activités du CTN doivent également être faites sur six mois.

Les activités suivantes sont programmées :

- Finalisation des spécifications techniques, recueil des estimations de coûts et suivi de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment

- Etudes et confection des textes relatifs au cadre juridique de l'unité de classement

Le comité recommande que la présentation du programme de travail du CTN soit faite sous la forme du modèle des pages 32 et 33 du document descriptif du projet et que le chronogramme soit régulièrement mis à jour et distribué aux membres du CP.

VII) - Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Il a été retenu que la prochaine réunion statutaire du Comité de Pilotage se tiendra à Bouaké dans six mois, soit en Octobre 2009. Cette disposition permettra à tous les partenaires du projet d'apprécier *de visu* l'évolution des travaux à Bouaké.

Toutefois, en fonction de l'évolution des recommandations relatives à l'estimation des coûts des travaux de réhabilitation, le comité recommande qu'une réunion extraordinaire puisse se tenir vers la mi- juillet 2009.

Le Comité de Pilotage recommande également qu'un Comité de Suivi Technique se tienne vers le 15 Juin 2009, pour une validation des aspects techniques de réhabilitation du bâtiment.

VIII) – Divers

- La CCCCI-UE a informé le CTN de la disponibilité des **fiches SMO** (Suivi de Mise en Œuvre) au sein de l'institution. Ces fiches qui résument les activités, les situations techniques et budgétaires du projet devront être dûment remplies et mises à la disposition des différents partenaires du projet.
- Pour assurer les dépenses liées au **fonctionnement de l'unité de classement** (sécurité, entretien,) pendant la réalisation du projet, le CTN doit en rapport avec l'APROCOT-CI et l'ONUDI s'appuyer sur la ligne budgétaire 51-00 du projet intitulée frais de fonctionnement. Une planification détaillée de l'utilisation de ces fonds doit être établie en collaboration avec l'APROCOT-CI

ANNEXE 5

Descriptif technique des travaux de réhabilitation à réaliser et des équipements à acquérir pour l'unité de classement coton de Bouaké



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**Projet de Restructuration du Dispositif de Classement de la Fibre de Coton
en Côte d'Ivoire**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE
DES TRAVAUX DE REHABILITATION A RÉALISER
ET DES EQUIPEMENTS A ACQUÉRIR
POUR L'UNITE DE CLASSEMENT COTON DE BOUAKÉ**

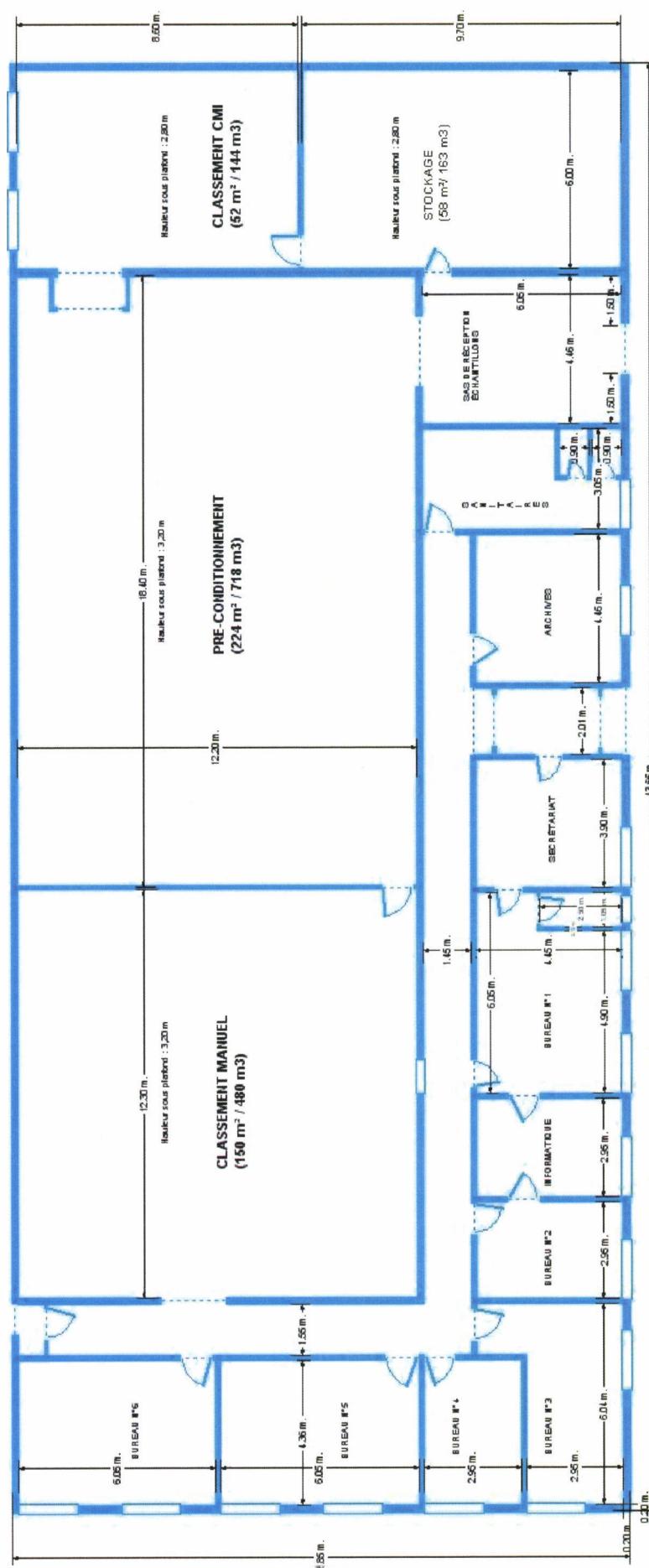
B. BACHELIER (juin 2009)

Plan actuel du bâtiment

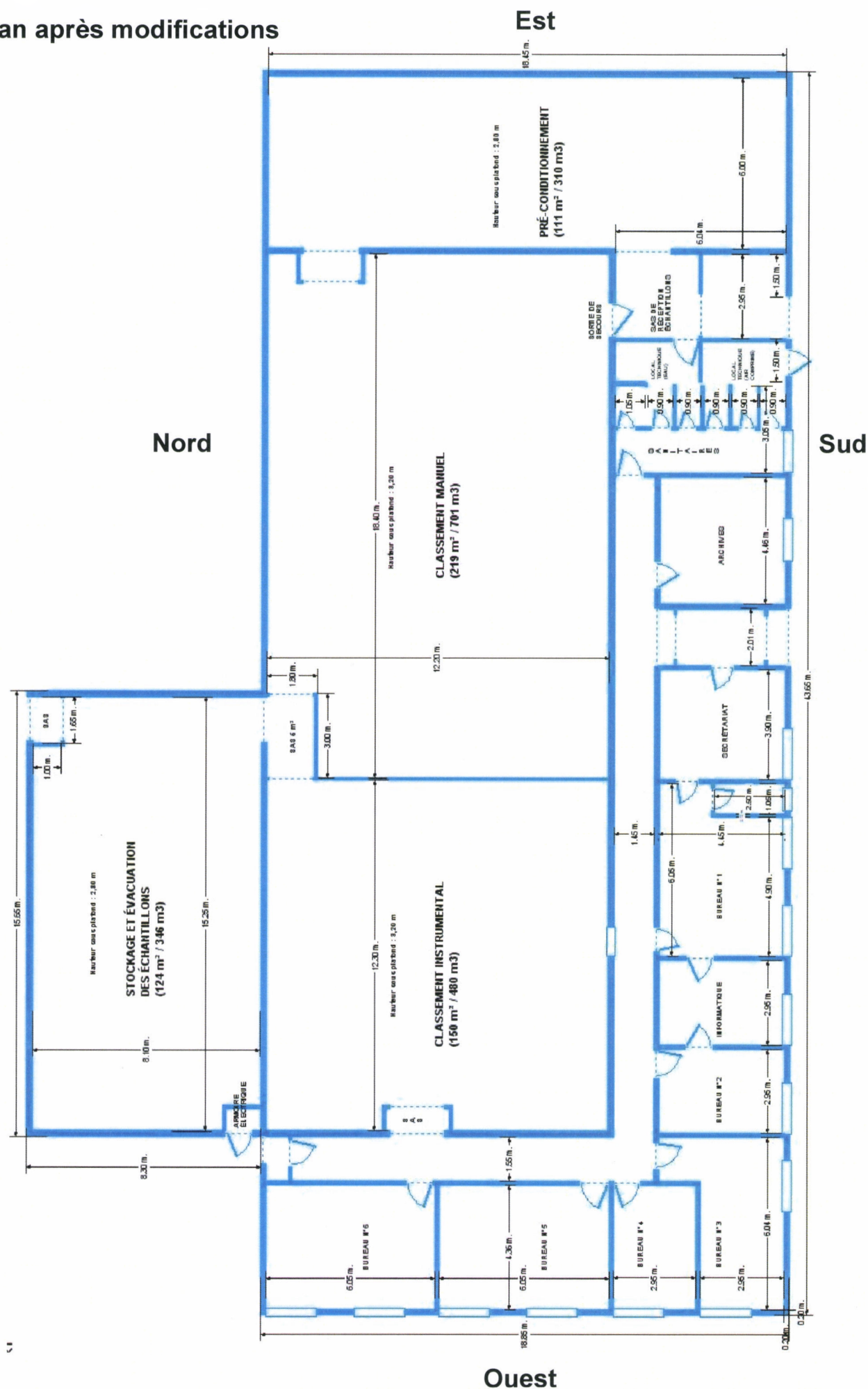
Plan après modifications

1. Construction d'une extension (salle de stockage et évacuation des échantillons)
2. Aménagement du sas de réception des échantillons
3. Aménagement de la future salle de pré-conditionnement
4. Aménagement de la future salle de classement manuel/visuel
5. Aménagement de la future salle de classement instrumental
6. Aménagement des sanitaires
7. Construction d'un mur d'enceinte avec portail, portes et guérite
8. Electricité, groupe électrogène et éclairage
9. Réfection du toit et du faux-plafond
10. Réfection des bureaux
11. Sécurité incendie
12. Isolation et conditionnement de l'air des locaux
13. Matériels et équipements de laboratoire

Plan actuel du bâtiment



Plan après modifications



1. Construction d'une extension (salle de stockage et évacuation des échantillons)

Dimensions extérieures : 15,65 x 8,30 m (en appui sur les poteaux existants) soit 130 m²

Dimensions intérieures : 15,25 x 8,10 m soit 124 m²

Hauteur sous faux-plafond : 2,80 m

Couverture en tôle à pente unique vers le nord (cf. plan)

Faux-plafond en contreplaqué surmonté d'un isolant thermique (124 m²)

Murs : extérieurs en agglos creux de 20 cm

Murs intérieurs :

- en agglos creux de 15 cm
- sas (L x l x h) : un mur de 1,00 x 2,80 m et un mur de 1,65 x 2,80 m (avec porte, cf. ci-dessous)
- local électrique : 1,50 x 1,00 x 2,80 m (dimensions du local à valider par un électricien)

Faire une ouverture dans le mur existant pour pose d'une porte de communication avec le sas des 2 salles de classement (manuel et instrumental) adjacentes

Accès :

- 1 porte extérieure sas : 1,50 x 2,10 m, métallique, pleine, 2 battants, ouverture vers l'extérieur, pas de poignée côté extérieur, fermeture à clé et blocage des 2 battants par 4 crochets (1 en haut et 1 en bas par battant) côté intérieur
- 2 portes intérieures sas : 1,50 x 2,10 m, bois, 2 battants (avec fenêtre en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-contre)
- 1 porte local électrique : 0,80 x 2,10 m, métallique, pleine moitié basse, ajourée moitié haute, 1 battant, ouverture vers l'extérieur, avec fermeture à clé



Enduit des murs (intérieur et extérieur, sauf mur existant, soit 220 m²)

Peinture des murs (intérieur et extérieur, soit 267 m²)

Peinture du faux-plafond (124 m²)

Peinture du sol (124 m²) (en option)

Eclairage intérieur par 4 rampes de 2 réglettes néon au plafond avec 1 interrupteur

Eclairage extérieur : 3 appliques murales (une au centre de chaque mur de l'extension) avec 1 interrupteur extérieur (matériel étanche)

Pose d'une prise électrique murale encastrée à l'intérieur de l'extension au milieu du mur Est

2. Aménagement du sas de réception des échantillons

Division du sas en 2 moitiés égales :

- construction d'un mur de 4,45 x 2,80 m en agglos creux de 15 cm
- Pose d'une porte intérieure de 1,50 x 2,10 m (hauteur à vérifier / s'aligner sur celle du sas existant entre labo et pré-conditionnement), en bois, à 2 battants (avec fenêtre en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-dessus)

Réalisation de 2 locaux techniques (pour l'alimentation de secours en eau et la production d'air comprimé) situé sur le tiers gauche des 2 sas créés (par rapport à l'entrée extérieure), en s'alignant sur le poteau existant côté gauche de la porte d'accès extérieure ; dimensions intérieures approximatives de chaque local 2,95 x 1,40 m (vérifier que ces dimensions sont

compatibles avec celles du réservoir d'eau de 1 800 litres, du surpresseur d'eau et du compresseur d'air) :

- pour le local technique « air » :
 - construction d'un mur de L x h : 2,95 x 2,80 m en agglos creux de 15 cm
 - ouverture et pose d'une porte extérieure de 0,80 x 2,10 m (vérifier que ces dimensions permettent l'entrée du compresseur dans le local, ainsi que sa maintenance), métallique, pleine moitié basse, ajourée moitié haute, 1 battant avec serrure, ouverture vers l'extérieur ;
 - pose d'une ventilation mécanique passive au-dessus de cette porte (élimination de la chaleur produite par le compresseur) (en option),
 - alimentation électrique lumière (réglette plafond + interrupteur à l'entrée) et prise (selon type et puissance requis par le compresseur)
 - contrat de maintenance de 2 ans renouvelable pour le compresseur
- pour le local technique « eau » :
 - construction d'un mur de L x h : 2,95 x 2,80 m en agglos creux de 15 cm
 - ouverture et pose d'une porte intérieure de 0,80 x 2,10 m (vérifier que ces dimensions permettent l'installation du réservoir et du surpresseur dans le local, ainsi que leur maintenance), en bois, 1 battant, ouverture vers l'intérieur,
 - alimentation électrique lumière (réglette plafond + interrupteur à l'entrée) et prise (selon type et puissance requis par le surpresseur)

Enduit et peinture des murs du sas et des locaux techniques (total environ 58 m²)

Installation de la tuyauterie (passage par le faux plafond) nécessaire à l'acheminement de l'air comprimé entre le local technique « air » et la future salle de classement instrumental ; prévoir 4 arrivées d'air comprimé dans la salle de classement instrumental (une par mur), équipées chacune d'une vanne d'arrêt quart de tour et d'un manomètre.

3. Aménagement de la future salle de pré-conditionnement

Dépose des 2 fenêtres et des 2 grilles, rebouchage des 2 ouvertures, enduit intérieur et extérieur

Dépose des 2 splits et rebouchage des ouvertures

Suppression du mur séparant l'actuel laboratoire de l'actuelle salle de stockage (6,00 x 2,80 m moins la porte, soit 16 m²) et pose de carrelage au sol à cet emplacement (0,15 x 6,00 m, soit 1 m²)

Elargissement de l'ouverture donnant dans le sas de réception des échantillons

Pose d'une porte de l x h : 1,50 x 2,10 m, en bois, à 2 battants (avec fenêtres en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-dessus)

Pose d'une isolation thermique sur le faux-plafond (18,50 x 6,00 m, soit 111 m²)

Remplacement des 2 portes vitrées/alu du sas existant, donnant dans l'actuelle salle de pré-conditionnement, par 2 portes en bois, à 2 battants (avec fenêtres en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-dessus)

Installation d'arrivées d'eau pour les humidificateurs (position à préciser)

Peinture des murs (moins de 48 m²)

Peinture plafond (111 m²) (en option)

4. Aménagement de la future salle de classement manuel/visuel

Option1 (18,40 x 12,20 m) :

- Création d'un sas entre l'extension, la salle de classement instrumental et la salle de classement manuel, de dimensions extérieures approximatives 3,00 x 1,80 m (appuyé sur le mur de séparation en contreplaqué d'une part et sur le poteau au droit du mur Est de l'extension d'autre part), en agglos creux de 15 cm
- Pose d'une porte de l x h : 1,50 x 2,10 m, en bois, à 2 battants (avec fenêtres en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-dessus)
- Pose d'une isolation thermique sur le faux-plafond (225 m²)

- Dépose des 6 rampes d'éclairage existantes au plafond et fermeture du faux-plafond par du contreplaqué de 5 mm (surface d'environ 81 m²).

Option 2 (15,40 x 12,20 m) :

- Suppression du mur de séparation en contreplaqué et récupération du contreplaqué pour les plafonds
- Construction d'un mur en agglos creux de 15 cm (dimensions L x h : 12,20 x 3,20 m soit 39 m²) au droit du mur Est de l'extension (soit un décalage de 3 m par rapport à la position du mur de séparation en contreplaqué), avec enduit au mortier des 2 faces
- Pose d'une porte à l'entrée du sas de 1,50 x 2,10 m (l x h), en bois, à 2 battants (avec fenêtres en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-dessus)
- Pose d'une isolation thermique sur le faux-plafond (188 m²)
- Dépose des 5 rampes d'éclairage existantes au plafond et fermeture du faux-plafond par du contreplaqué de 5 mm (surface d'environ 68 m²).

Options 1 et 2 :

N.B. : le descriptif et la pose des nouvelles rampes d'éclairage sont mentionnés ci-après (cf. 8.

Electricité, groupe électrogène et éclairage)

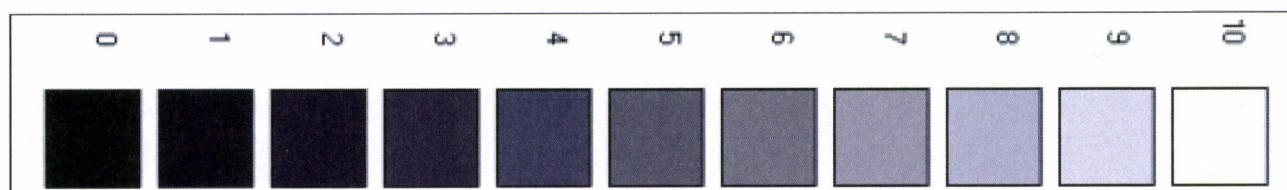
Dépose des climatiseurs et rebouchage des ouvertures correspondantes

Remplacement de la porte donnant dans le sas de réception des échantillons par une porte de sortie de secours : porte métallique coupe-feu, s'ouvrant vers le sas, à l'aide d'une barre horizontale de la largeur de la porte, ne pouvant être ouverte que depuis la salle de classement manuel, et équipée d'un groom (bras de rappel pour la fermeture mécanique de la porte)

Installation d'arrivées d'eau pour les humidificateurs (position à préciser)

Petite réparation des dégradations au niveau du sol (nettoyage et ragréage)

Peinture des murs, du plafond et du sol en conformité avec la norme ASTM D 1684-90 (« *Standard Practice for Lighting Cotton Classing Rooms for Color Grading* ») : dans l'échelle *Munsell Neutral* ci-dessous (de 0 pour la couleur noire à 10 pour la couleur blanche), la couleur des murs doit être de préférence de niveau 9 (et pas plus sombre que 8,5), celle du plafond blanche de niveau 10 (pas plus sombre que 9), celle du sol gris clair de couleur 7 (ou légèrement plus sombre) ; choisir de préférence des peintures mates



Remise en état des tables de classement : les supports métalliques sont conservés, seules les surfaces en contreplaqué sont à changer ; peinture supports + surfaces de couleur noire mate (acceptable selon la norme ASTM D 1684-90).

5. Aménagement de la future salle de classement instrumental

Dépose des climatiseurs et rebouchage des ouvertures correspondantes

Création d'un sas d'environ 1 m au niveau de l'entrée côté couloir avec 2 portes de 1,50 x 2,10 m (l x h), en bois, à 2 battants (avec fenêtres en plexiglas), avec joint isolant central, charnières à ressort à double sens d'ouverture (cf. photo ci-dessus)

Dépose des rampes d'éclairage destinées au classement visuel

Remplacement par une partie des rampes d'éclairage déposées dans la future salle de classement manuel

Petite réparation des dégradations au niveau du sol (nettoyage et ragréage)

Installation d'arrivées d'eau pour les humidificateurs (position à préciser)

Installation d'arrivées électriques pour 5 testeurs de micronaires et pour 6 CMI (voltage nominal : 220 AC $\pm 15\%$, intensité < 15 Ampères, fréquence : 50 – 60 Hertz, distorsion harmonique : $< 5\%$, diamètre de câble suffisant pour avoir une chute inférieure à 5% entre aucune charge et pleine charge, absence d'interférence électriques)

6. Aménagement des sanitaires

Construction dans le prolongement des 2 WC existants (et sur le même modèle) de :

- 2 douches : cloison de 10 cm, largeur intérieure 0,90 m, porte avec verrou, bac à douche, robinetterie, faïence murs et sols, 1 rideau de douche, 1 porte savon, 1 porte-manteau
- 2 vestiaires : largeur intérieure environ 1,00 m, porte avec verrou, porte-manteaux

Remplacement des cuvettes de WC et des lavabos existants (en option)

Remplacement de la fontaine à eau existante (en option)

7. Construction d'un mur d'enceinte avec portail, portes et guérite

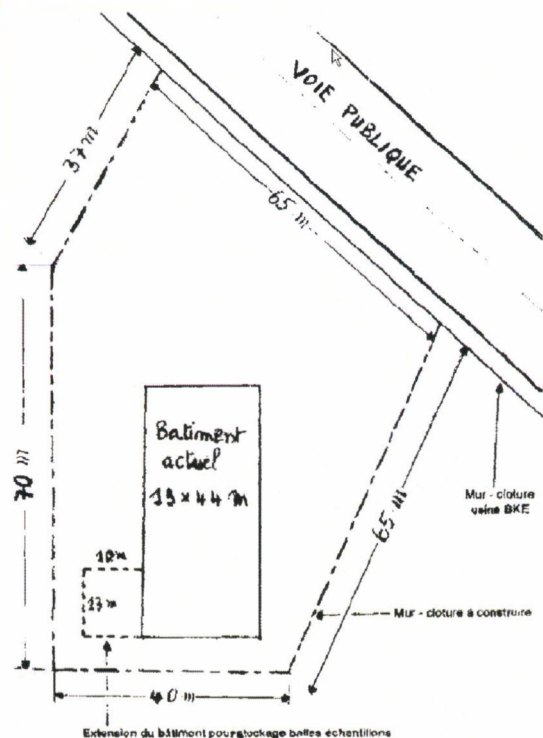
Construction d'un mur d'enceinte selon plan (en appui sur le mur existant côté voie publique), en agglos creux de 15 cm, hauteur 2,40 m, longueur d'environ 212 m (surface 510 m²), enduit sur les 2 faces

Fabrication d'un portail plein (environ 5,00 x 2,40 m) et de 2 portes pleines (environ 1,20 x 2,40 m) ; ils devront recevoir une protection antirouille avant mise en peinture

Pose du portail et d'une porte dans le mur existant côté voie publique

Pose de la seconde porte (ouvrant vers l'intérieur du terrain) dans le mur d'enceinte à construire donnant sur le bâtiment d'égrenage CIDT (pour évacuation des échantillons de fibre vers la presse à balle)

Construction d'une guérite pour gardien au niveau de l'entrée côté voie publique, avec toiture en dalle de béton



8. Electricité, groupe électrogène et éclairage

Remplacement et mise aux normes du tableau électrique

Remplacement du câble électrique d'alimentation du bâtiment en fonction de la puissance nécessaire (à déterminer)

Remplacement du câblage, des prises de courant et des interrupteurs selon normes si nécessaires

Construction d'un abri pour groupe électrogène (dimensions 4,00 x 3,00 m à confirmer) : dalle, poteaux, toit en tôles alu, murs en agglos creux de 15 cm (avec ouvertures pour aération et ventilation) ou en métal déployé, porte d'accès métallique à 2 battants sécurisée (fermeture à clé), ouverture vers l'extérieur

Fourniture, installation et raccordement d'un groupe électrogène de secours (puissance de 50 kW à confirmer), avec formation du personnel concerné et contrat de maintenance de 2 ans renouvelable

Fourniture et installation de 42 (option 1, cf. 4. Aménagement de la future salle de classement manuel/visuel) ou 35 (option 2) blocs lumineux « spécial classement » Examolite TC440B (dimensions L x l x h : 1,20 x 0,60 x 0,20 m, poids : 41 kg), montés avec éclairage (lampes incandescentes et lampes fluorescentes) type Rapidstart 7 500 K, 40 W, F40T12/75, fournissant

un éclairage de type « North Sky Daylight » avec une température de couleur de $7\,500\text{ K} \pm 200\text{ K}$, permettant d'obtenir une illumination au niveau des tables de classement comprise entre 970 et 1 180 lux, conformément à la norme ASTM D 1684-90 (« *Standard Practice for Lighting Cotton Classing Rooms for Color Grading* ») ; compte tenu de leur poids, ces blocs lumineux sont à accrocher sur les poutrelles métalliques du toit

Fourniture de 96 lampes fluorescentes et de 96 lampes incandescentes supplémentaires pour bloc lumineux « spécial classement » Examolite TC440B

Remplacement des tubes néon et des réglettes défectueux à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment

9. Réfection du toit et du faux-plafond

Réparation d'infiltrations en toiture par pose de bandes et pastilles type PAXALUMIN (surface totale concernée : 50 m^2) et sous-couche

Réparation et peinture du bardage

Dépose du faux-plafond au droit des infiltrations en toiture

Remplacement par du contreplaqué de 5 mm (surface totale 70 m^2) avec traitement au xylogil et couvre-joints

10. Réfection des bureaux

Dépose des climatiseurs et rebouchage des ouvertures en agglos creux de 20 cm, enduit

Remplacement si nécessaire des portes (avec serrure) (en option)

Remise à neuf des peintures intérieures (à voir) et extérieures (maxi 494 m^2) (en option)

Réparation du rideau métallique à l'entrée principale du bâtiment.

11. Sécurité incendie

Vérification et remise en état des extincteurs existants (changement si nécessaire)

Pose d'extincteurs supplémentaires si nécessaire

Installation de 2 R.I.A. (robinets d'incendie armés) 1 à l'avant et 1 à l'arrière du bâtiment

Organisation d'un stage de formation incendie pour l'ensemble du personnel

Contrat de maintenance de 3 ans pour les extincteurs et les R.I.A. (1 visite tous les 6 mois)

12. Isolation et conditionnement de l'air des locaux

L'isolation des salles de pré-conditionnement, de classement, d'analyse et de stockage (murs extérieurs, plafonds) est indispensable (elle serait également souhaitable pour les bureaux). Elle permettra de limiter les échanges thermiques et d'humidité avec l'extérieur, et donc d'investir dans un dispositif de conditionnement de l'air moins puissant, donc moins onéreux au niveau de son coût d'acquisition comme au niveau de son coût de fonctionnement.

Isolation par l'extérieur des murs extérieurs de la future salle de classement manuel et de la future salle de pré-conditionnement (pas ceux de l'extension) :

- un isolant type polyuréthane de 8 cm d'épaisseur,

- un pare vapeur

- un film polyane

- un mur de doublage en agglos creux de 10 cm, en appui sur les poteaux existants (qui sortent de 20 cm du mur).

Surfaces concernées : mur nord : $21,80 \times 3,00\text{ m}$ soit 65 m^2 , mur Est : $18,85 \times 3,00\text{ m}$ soit 57 m^2 , mur sud : $6,00 \times 3,00\text{ m}$ soit 18 m^2 , soit un total de 140 m^2 .

Isolation thermique au niveau du faux-plafond des salles de stockage (124 m²), de pré-conditionnement, de classement manuel/visuel et de classement instrumental (490 m² au total pour ces 3 salles) : 25 cm de laine de verre + un film polyane.
 Installation d'un rideau d'air dans le sas d'entrée principale du bâtiment (en option).

Conditionnement de l'air

Dépose et réforme de tous les climatiseurs et splits

Installation d'un split dans chacun des 9 bureaux (d'une puissance adaptée au volume de chacun) et de 3 splits dans l'extension (sur murs Nord, Est et Ouest, pour réduire la dégradation par la chaleur des échantillons stockés), avec contrat de maintenance de 2 ans renouvelable

Fourniture d'un réservoir de 1 800 litres (éventuellement opaque pour éviter le verdissement de l'eau) avec filtre et d'un surpresseur

Installation d'une arrivée d'eau au local technique « eau » (avec vanne d'arrêt quart de tour dans le local) et d'un réseau de distribution d'eau apparent et par le plafond de ce local vers la future salle de pré-conditionnement, la future salle de classement manuel et la future salle de classement instrumental

Fourniture et installation d'un dispositif de conditionnement d'air pour les 3 salles de pré-conditionnement, de classement manuel/visuel et de classement instrumental, permettant d'obtenir et de maintenir une atmosphère contrôlée en température et en humidité relative.

- Le tableau ci-après précise pour chaque salle les zones tolérance requises (cf. normes ASTM D 1776 « *Standard Practice for Conditioning and Testing Textiles* » et ISO 139 « *Textiles - Standard atmospheres for conditioning and testing* ») et suggère, à titre indicatif (car dépendant de l'incertitude de mesure et de la résolution des appareils qui seront proposés), des zones de conformité associées au niveau du système de régulation. Le fournisseur devra s'engager par écrit sur le strict respect des zones de tolérances requises. On considérera que les conditions de température et d'humidité requises sont atteintes i) lorsque les moyennes obtenues à partir de valeurs mesurées sur une période continue d'une heure et ii) que les variations spatiales à l'intérieur de chaque salle sont conformes aux zones de tolérance spécifiées. Ce contrôle des conditions de température et d'humidité relative requises sera effectué à l'aide d'un dispositif indépendant de celui de conditionnement (cf. ci-après).

Salle	Zones de spécification / tolérance		Zones de conformité (indicatif)	
	Température	Humidité relative	Température	Humidité relative
Pré-conditionnement	21°C ± 2°C	55% ± 5%	21°C ± 1°C	55% ± 2,5%
Class. manuel/visuel		65% ± 4%	21°C ± 0,4°C	65% ± 2%
Class. instrumental				

- Le dispositif proposé devra être intégré et comprendre notamment les éléments suivants : groupe froid à eau froide (éventuellement composé de plusieurs éléments échangeurs), circuit de circulation d'eau froide (à température réglable), système de régulation et de commande de la température et de l'humidité relative de l'air, système de séchage / déshumidification, groupe chaud, système de ventilation, système d'humidification, système de distribution et de reprise avec dispositif de filtration des poussières (cf. norme pour la taille limite admissible des poussières : 50 micromètres), entrée d'air extérieur.
- Le renouvellement de l'air de chaque salle doit se situer entre 6 et 10 fois son volume par heure, avec un apport minimum de 10% d'air neuf
- Le nombre et la position respective des dispositifs d'arrivée et de reprise de l'air dans chaque salle doivent permettre d'y assurer un brassage suffisant pour stabiliser la température et l'humidité relative de l'air aux valeurs requises en tout point de la salle et à tout moment
- Chaque salle devra se trouver en légère surpression pour limiter les entrées d'air non contrôlées
- Formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance du dispositif de conditionnement d'air
- Contrat de maintenance de 2 ans renouvelable pour le dispositif de conditionnement d'air
- Construction d'une dalle légère à l'extérieur du bâtiment pour le groupe froid (a priori contre le mur nord de la future salle de classement manuel, dimensions à définir, environ 1,00 x

1,00 m) ; ne pas la mettre à l'angle de l'extension car ce groupe échangeur chauffe et nécessite un brassage d'air suffisant.

- L'activité de classement est saisonnière ; au sein de cette unité, elle se déroule normalement sans interruption de novembre à mai ; les données météorologiques moyennes annuelles disponibles pour Bouaké sont indiquées dans le tableau ci-après ; durant la période d'activité, le conditionnement d'air doit fonctionner 24h/24 et 7j/7

		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température (°C) ^(*)	Maxi	33	34	34	33	31	30	28	28	29	30	31	32
	Mini	21	22	22	22	22	21	21	21	21	21	21	20
	Moy.	27	28	28	27	26	25	24	24	24	25	26	26
HR (%) ^(**)	Maxi	-	-	-	-	92	92	95	94	97	96	94	94
	Mini	-	-	-	-	59	58	66	63	66	60	52	22
Précipitations (mm) ^(*)		13	40	84	126	124	147	118	128	168	108	30	15
Ensoleillement (h) ^(*)		227	207	201	194	202	130	98	91	123	174	185	188
Direction du vent (°) ^(*)		360	240	180	220	200	240	220	200	180	180	180	200

Sources : ^(*) <http://www.meteomedia.com/index.php?product=statistics&pagecontent=C01582> (moyenne des données de 1961 à 1991) et ^(**) G. Gawrysiak (moyennes des données de mai à décembre 1988 à 1991).

Fourniture et installation d'un dispositif (indépendant de celui de conditionnement de l'air) permettant la mesure régulière, l'affichage permanent et l'enregistrement centralisé de la température et de l'humidité relative dans chacune des 3 salles (pré-conditionnement, analyse visuelle et analyse instrumentale) en référence à la norme ISO 139 citée ci-dessus.

13. Matériels et équipements de laboratoire

Fourniture et installation d'une Chaîne de Mesures Intégrées (CMI) et de ses accessoires, permettant la caractérisation instrumentale d'échantillons de fibre de coton, avec les caractéristiques suivantes :

- mesure, sur un échantillon et en un seul processus, divers paramètres physiques de fibres de coton, tels que la longueur, l'uniformité de longueur, la résistance à la rupture en faisceau, l'indice micronaire, la couleur et les *trash*, en donnant des résultats avec une justesse et une précision selon les valeurs et une reproductibilité connues
- résultats d'analyse reconnus dans le monde entier par le commerce international, et exploités avec succès dans la transformation du coton
- conception adaptée à la réalisation des analyses à une large échelle industrielle ; la vitesse d'analyse, en nombre d'échantillons par unité de temps, devra être spécifiée
- accompagnés d'un dispositif de protection électrique (contre les problèmes de tension, les microcoupures, la foudre...) et d'un dispositif d'alimentation électrique de secours (type UPS)
- accompagnés de plusieurs boîtes de cotons de calibration de type « *short- weak* » et « *long-strong* »
- formation du personnel (fonctionnement, maintenance...)
- contrat de maintenance de 3 ans

Fourniture de 2 appareils de mesure du micronaire type USTER 775 (cf. photo ci-contre), avec cotons et nécessaire d'étalonnage, manuel d'instruction et 2 balances de portée 0 à 20 g et de précision 0,01 g



Fourniture de 2 cotons de calibration « Micronaire only » (niveaux 2,6 et 5,5) pour les testeurs de micronaire (cf.

<http://www.ams.usda.gov/AMSV1.0/getfile?dDocName=STELPRDC5069293>)

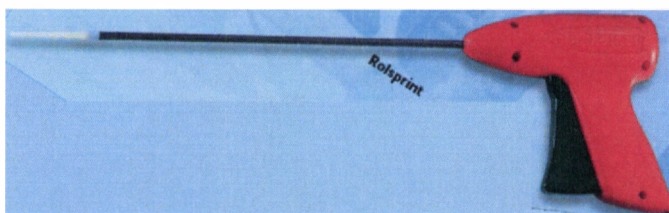
Fourniture d'un luxmètre (type Testo 540, cf. photo ci-contre, ou équivalent) pour la vérification périodique de l'état d'usure de l'éclairage de la salle de classement manuel/visuel



Fourniture d'un thermohygromètre portable (type Testo 625, cf. photo ci-contre, ou équivalent), plages de mesure -10 à +60°C et 0 à 100%HR, précisions $\pm 0,5^{\circ}\text{C}$ et $\pm 2,5\%\text{HR}$, résolutions $0,1^{\circ}\text{C}$ et $0,1\%$, avec certificat d'étalonnage

Fourniture d'un aspirateur industriel à poussières pour l'entretien des équipements de conditionnement et de caractérisation (type Numatic NVQ380XP ou similaire) avec plusieurs jeux de sacs de rechange

Fourniture d'un *rolsprint* (société Bräcker) avec broche de 400 mm (cf. photo ci-contre) pour la capture des fibres au niveau des appareils de mesure



ANNEXE 6

Termes de référence pour l'étude d'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans
pour l'unité de classement coton (UCC) de Bouaké



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Projet de Restructuration du Dispositif de Classement de la Fibre de Coton en Côte d'Ivoire

Boite Postale : 01 BP 1747 Abidjan 01; E-mail : uniteclasse_coton@yahoo.fr;
cel : (225) 08 18 45 61

ETUDE D'UN PLAN D'EXPLOITATION STRATEGIQUE A 5 ANS POUR L'UNITE DE CLASSEMENT COTON (UCC) DE BOUAKE

----- TERMES DE REFERENCE (TDR) DE L'ETUDE

1. INFORMATIONS GENERALES

Le projet de « Restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire » s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan d'actions de relance de la filière coton ivoirienne, appuyé par la Délégation de la Commission Européenne en Côte d'Ivoire. D'une durée de 20 mois (mars 2009-octobre 2010), ce projet implique notamment l'Ordonnateur National Suppléant du Fonds Européen de Développement (ONS, maître d'ouvrage), la Délégation de la Commission Européenne (DCE) en Côte d'Ivoire (maître d'ouvrage délégué et bailleur), la Direction Générale de la Production et de la Diversification Agricoles du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI / DGPD, maître d'œuvre), l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI, maître d'œuvre délégué et bénéficiaire final) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI, agence d'exécution). L'INTERCOTON, l'ARECA et le CNRA sont impliqués dans ce projet à travers leur participation au Comité de Pilotage.

Le projet est constitué de trois volets complémentaires :

Volet 1: Réhabilitation de l'infrastructure et des équipements de l'Unité de Classement Coton (UCC) de Bouaké (ex-propriété de la CIDT, désormais rétrocédée à l'APROCOT-CI),

Volet 2 : Appui juridique à l'établissement et à la validation de l'accord professionnel relatif au classement de la fibre de coton ivoirienne et à la constitution d'une structure de gestion, pour doter cette unité du statut d'entité nationale de classement seule reconnue pour labéliser la production de fibre ivoirienne,

Volet 3 : Appui technique pour l'harmonisation des procédures, le démarrage des activités et la certification.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

L'unité de classement de la fibre de coton de Bouaké a été construite en 1986 par la CIDT, alors seule société cotonnière du pays, pour assurer le classement de la production nationale. Consécutivement à la réforme mise en œuvre par l'Etat de Côte d'Ivoire visant à la libéralisation de la filière coton, la CIDT, dans le courant de l'année 1998, a procédé à une cession partielle d'actifs au profit des sociétés Ivoire Coton et la Compagnie Cotonnière de Côte d'Ivoire (LCCI SA). A cette occasion, la CIDT a signé avec les sociétés cessionnaires une « Convention de gestion de l'unité de classement », ayant pour objet la fixation des conditions et modalités suivant lesquelles la CIDT devait procéder au classement de coton fibre. Cette convention prévoyait notamment qu'avant son expiration, les parties prendraient les mesures nécessaires afin de transférer la propriété et la gestion de l'unité de classement de la CIDT à l'organisation professionnelle des égreneurs qu'elles devaient constituer entre-temps. De fait, la CIDT, Ivoire Coton et LCCI SA constituèrent le 18 octobre 2000 l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI).

Toutefois, la cession de l'unité de classement prévue dans la convention de gestion n'a pu intervenir à l'époque entre la CIDT et l'APROCOT-CI. Les classeurs CIDT ont alors été répartis entre les différentes sociétés cotonnières, qui se sont dotées chacune de leur propre unité de classement manuel/visuel. En l'absence d'échanges réguliers et de mises à niveau fréquentes entre l'ensemble des classeurs du pays, des dérives et des écarts de classement sont apparus entre les unités de classement. Ils ont conduit à une hétérogénéité de classement au niveau de la production nationale, source de dépréciation de la qualité et de dévalorisation du coton fibre ivoirien sur le marché international.

En 2008, les sociétés membres de l'APROCOT-CI ont manifesté leur intérêt pour que la cession prévue soit concrétisée. Un « contrat de mise à disposition de l'unité de classement de la fibre de coton de Bouaké » a ainsi été signé le 09 décembre 2008 entre la CIDT et l'APROCOT-CI. Il porte sur le bâtiment (841 m²), le terrain sur lequel il est implanté (2 956 m²) et sur les matériels et outillages présents dans le bâtiment.

Le classement centralisé et obligatoire à Bouaké dans une salle unique, basé sur le classement visuel et manuel et renforcé par l'utilisation d'une chaîne de mesures intégrées (CMI) pour la détermination des caractéristiques spécifiques, doit être soutenu par la définition d'un nouveau cadre juridique et réglementaire sur le classement du coton, et l'adoption de procédures fiables et harmonisées de classement du coton fibre, mais aussi pour le fonctionnement de la CMI.

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude a pour objectifs de conduire des réflexions, notamment avec l'APROCOT-CI, permettant de proposer les conditions nécessaires à la mise en place un système national centralisé de classement du coton, ainsi qu'un plan d'exploitation stratégique à 5 ans pour l'UCC de Bouaké.

4. CONTENU DE L'ETUDE

Après une brève description de la situation actuelle de l'unité de classement ainsi qu'une analyse du marché international du coton, l'étude portera sur le volet 2 ci-dessus visé qui se décline en 5 points :

- la sécurisation du statut des biens immobiliers bâtis et non bâtis de la salle de classement
- la détermination du rattachement institutionnel du dispositif de classement
- la création du support juridique de l'outil de classement

- la fixation du nouveau cadre juridique et réglementaire du classement du coton-fibre
- les conditions de viabilité financière du dispositif de classement.

4.1- Le statut des biens immobiliers bâtis et non bâtis affectés au classement et aux équipements

Les installations de classement (biens meubles et immeubles) appartenaient en pleine propriété à la CIDT qui est une société d'Etat. La salle de classement fonctionnait exclusivement pour les besoins des usines de la CIDT. La salle de classement rénovée ayant vocation à être au service de tous les égreneurs/exportateurs de Côte d'Ivoire, il convient de prendre des dispositions juridiques pour que cette vocation ne soit pas remise en cause au moins pendant un délai suffisamment long pour permettre d'amortir les investissements réalisés. Plusieurs alternatives pourront être examinées : cession en pleine propriété, bail simple ou emphytéotique.

4.2- Rattachement institutionnel du dispositif de classement

Appelée à être le laboratoire ayant l'exclusivité de l'analyse de la qualité du coton-fibre, la salle de classement pourrait être aussi bien de statut public que privé. Néanmoins, dans la mesure où cette initiative vient des professionnels égreneurs/exportateurs réunis au sein de l'APROCOT-CI, il appartient à cette dernière de proposer une formule qui soit conforme à l'intérêt général et qui permette d'éviter les conflits d'intérêt pour justifier la décision d'exclusivité qui ne pourra être applicable qu'avec l'aval de l'Etat. L'étude fournira à l'APROCOT-CI et au Gouvernement un argumentaire qui permettra d'optimiser ce rattachement.

4.3- Support juridique de l'outil de classement

Plusieurs formules sont envisageables. L'étude évaluera la faisabilité de chacune des options de manière à mettre à la disposition de l'APROCOT-CI et du Gouvernement, les outils nécessaires à une prise de décision adaptée, répondant aux objectifs de cette réforme en termes de durabilité et de qualité des prestations. Plusieurs options de gestion internalisée devront être examinées :

- service de l'Etat sans personnalité morale ou établissement public
- service de l'APROCOT-CI ou association constituée par les « clients »
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ou société commerciale selon l'une ou l'autre des formes définies dans l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique OHADA
- délégation de gestion (ou gestion externalisée) à une société spécialisée de contrôle de qualité.

Les considérations suivantes devront guider les réflexions et le choix final :

- i. Les classeurs doivent être à l'abri de toute pression qu'elle vienne de l'Etat ou des sociétés cotonnières ou encore des producteurs et doivent pouvoir remplir leur mission en toute indépendance (des procédures de certification et d'évaluation par d'autres organismes de classement permettront d'évaluer leurs performances) ;
- ii. La structure de classement doit disposer de l'autonomie fonctionnelle pour assurer sa crédibilité vis-à-vis des tiers. Ceci passe par l'autonomie juridique et financière et donc la personnalité morale.

4.4- Nouveau cadre juridique et réglementaire du classement du coton-fibre - Obligations des égreneurs/exportateurs

Comme rappelé ci-dessus, la réforme implique que le classement des balles de coton-fibre exporté soit obligatoire et ne puisse être effectué que par l'unité de classement coton de Bouaké. L'étude aidera à la formalisation de cette obligation qui pourra prendre la forme d'une charte de la qualité du coton et qui pourra emprunter plusieurs supports juridiques :

- i. disposition particulière du règlement intérieur de l'APROCOT-CI ou d'un accord professionnel signé par les membres de l'APROCOT-CI. Toutefois, ceci implique que cette disposition puisse s'appliquer à tous et que l'Etat en contrôle l'application, en particulier au moment de l'exportation ; ceci implique que cette disposition approuvée par les membres de l'APROCOT-CI ou une majorité fasse l'objet d'une extension par un acte administratif ;
- ii. voie réglementaire : la disposition serait confirmée par un décret ou par un arrêté rendant obligatoire le classement de toute la fibre exportée. Le non-respect du règlement serait sanctionné par une interdiction d'exporter.

4.5- Condition de viabilité financière du dispositif de classement

Pour faciliter la prise de décision sur les questions soulevées ci-avant et adapter les constructions juridiques en conséquence, il y aura lieu d'en déterminer les enjeux économiques et financiers, par l'élaboration d'un compte d'exploitation prévisionnel de la salle de classement avec éventuellement plusieurs variantes. Celui-ci permettra d'évaluer les coûts qui devront être imputés aux sociétés cotonnières et de déterminer les modalités de sécurisation du recouvrement des sommes dues par les égreneurs/exportateurs de fibre.

5. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude suivra l'approche suivante :

- Passer en revue tous les documents appropriés concernant l'UCC, ainsi que des besoins actuels et futurs des compagnies cotonnières
- Passer en revue les accords juridiques existant, l'accord financier entre les compagnies cotonnières et l'APROCOT-CI, les dispositions techniques et administratives et le document programme ONUDI-UE
- Echanger avec les équipes administratives des compagnies cotonnières pour comprendre les forces et les faiblesses des pratiques actuelles de classement et de marketing
- Echanger avec l'APROCOT-CI, l'INTERCOTON et les autres parties prenantes pour incorporer leur vision du statut juridique et de la mission de l'UCC sur un plan technique, marketing et administratif, allant du court terme au long terme
- Estimer les besoins futurs de l'industrie cotonnière, basés sur la situation des marchés nationaux et internationaux
- Echanger avec le MINAGRI, avec le CTP et le CTN du projet et avec l'ONUDI pour comprendre leurs futurs programmes
- Passer en revue toutes les questions, les problèmes et les objectifs pour finaliser un plan d'exploitation à 5 ans.

6. RESULTATS ATTENDUS

L'équipe consultante rédigera un rapport d'étude suggérant le programme à mettre en œuvre sur une période initiale de 2 ans pour la transmission de la gestion de l'UCC à l'APROCOT-CI ainsi qu'un programme pour les 3 années suivantes couvrant les aspects suivants :

- Proposition de textes relatifs au statut juridique, à la gestion, au fonctionnement, au règlement, à l'organisation *etc.* de l'UCC, agréés par toutes les compagnies cotonnières établies en Côte d'Ivoire ;
- Organigramme et organisation du personnel de l'UCC spécifiant les descriptifs de poste, qualifications, expériences et conditions financières ;
- Programmes de développement des compétences pour le personnel technique, administratif et commercial de l'unité ;
- Identification des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'UCB pour les 5 années suivantes, incluant les salaires du personnel, les coûts de fonctionnement, de formation, de maintenance, d'accréditation, de marketing, *etc.* ;
- Préparation d'une analyse d'investissement, de projections financières, de budgets, *etc.*

7. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Un expert économique et un expert juridique seront recrutés sur la base de descriptifs de poste. Ils travailleront en étroite collaboration avec l'APROCOT-CI, avec l'appui du Conseiller Technique Principal (CTP) et du Coordonnateur Technique National (CTN) de l'ONUDI pour ce projet, et en consultant les partenaires impliqués dans le projet.

8. DUREE DE L'ETUDE

L'étude doit être achevée dans les 5 mois suivant la date de signature du contrat.

9. REPORTING

L'équipe de consultants soumettra un **Programme de travail** dans les 7 jours suivants la signature du contrat. Des **Rapports d'Avancement** seront soumis tous les mois jusqu'à l'achèvement de l'étude. Le **Rapport Final Préliminaire** sera soumis à l'ONUDI via le CTN dans les 4 mois suivant la signature du contrat. Et le **Rapport Final** (10 versions papier contenant une version sur support informatique) sera soumis à l'ONUDI 15 jours après réception des commentaires sur le rapport final préliminaire.

ANNEXE 7

Chronogramme actualisé

